

Salutation du Canton de Neuchâtel par M. Laurent Favre à l'occasion des 150 ans de la correction des eaux du Jura

-

Usine hydroélectrique de Hagneck
Jeudi 14 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Il y a 150 ans, les plaines des trois grands lacs du Jura et de l'Aar étaient en grande partie marécageuses. Les villes et les villages étaient régulièrement inondés. Pauvreté, famines et fièvre des marais faisaient partie du quotidien.

La première correction des eaux du Jura a permis d'améliorer très concrètement les conditions de vie de la population, nous ne devons jamais l'oublier. Avec le soutien de la Confédération, nos 5 cantons ont financé des travaux indispensables, mais ces mesures ne suffisaient pas. Les vastes inondations perduraient dans la région. Il a fallu attendre la deuxième correction pour « dompter » les eaux des trois lacs.

L'actualité de la fin du mois d'août avec les importantes inondations qui ont frappé le Texas nous ont à nouveau démontré que la question de la régulation des eaux demeure d'actualité, même dans un pays industrialisé comme les États-Unis.

Preuve en est, au XXI^e siècle, la protection contre les crues demeure une tâche permanente. En raison du changement climatique, les fortes précipitations se multiplient, faisant croître le risque de crues. C'est un fait, il ne s'agit pas de le sous-estimer.

Aujourd'hui, force est d'admettre que les responsables de l'aménagement du territoire se retrouvent parfois à devoir chercher la quadrature du cercle. En effet, les exigences posées par la société sont difficiles à concilier : les cours d'eau doivent abriter la faune et la flore, servir de lieu de détente, fournir de l'eau potable et de l'électricité et irriguer les champs. L'eau doit nouvellement pouvoir s'écouler librement – mais pas là où l'homme a construit des habitations, des routes et des usines.

Au vu de l'exiguïté du territoire helvétique, nous allons être toujours davantage confrontés à ce type d'arbitrage et il s'agit de ne pas perdre de vue les risques existants et le courage politique que nos prédécesseurs ont eu il y a 150 ans.

J'aimerais rappeler ici que ce projet est un bel exemple du partenariat entre les cantons qui caractérise si bien notre pays. Cette correction, qui est à considérer comme un des plus grands chantiers de l'Histoire du pays, n'a pu être rendue possible que par la collaboration éclairée découlant de la fondation de notre État moderne. En effet, pour les 5 cantons

concernés, il aurait été impossible de porter un projet d'une telle envergure. Ce n'est qu'avec la fondation de l'Etat fédéral en 1848 qu'une solution a pu voir le jour. L'engagement de la Confédération a été possible grâce à l'article sur la prospérité de la Constitution fédérale de 1848, qui donnait aux autorités fédérales la compétence de soutenir des constructions d'intérêt national.

Pour ce qui est du canton de Neuchâtel, les travaux de la correction supérieure ont consisté en l'aménagement des cours d'eau reliant les trois lacs. L'ingénieur en chef dirigeant cette partie des travaux était le Neuchâtelois Henri Ladame. Les travaux débutèrent en 1874 par le creusement du canal de la Broye entre les lacs de Morat et Neuchâtel. En 1875, ce sont les travaux du canal de la Thielle qui commencèrent entre Neuchâtel et Bienne.

La réalisation de ces deux canaux ont permis de donner aux lacs un niveau commun...ce qui eu aussi pour effet de ralentir les bateliers transportant les vins de Neuchâtel vers la Suisse alémanique...leur donnant d'autant plus le temps de déguster nos excellents vins et d'ainsi finir leur course à et sur Soleure...

Plaisanterie mise à part, suite à la correction des eaux du Jura, le niveau des trois lacs s'est abaissé de 2,5 mètres. Mais même après cette vaste opération, la région a continué à être frappée par des inondations dévastatrices dues à une régulation insuffisante du niveau des 3 lacs. Le tir a été rectifié lors de la 2^{ème} correction, suite à laquelle le niveau des lacs s'est abaissé d'un mètre supplémentaire.

Toutes ces modifications ont eu différentes conséquences sur les rives des lacs et sur la zone marécageuse intermédiaire. Les lacs ont diminué en superficie : le lac de Neuchâtel perdant 2370 ha au passage. L'assèchement et l'aménagement des terrains plats entre les trois lacs ont pris quelques décennies mais ces terrains sont devenus d'importantes zones agricoles qui permettent à cette région de recevoir l'appellation de jardin potager de la Suisse.

Aujourd'hui, en cas de retenue des eaux à Port lors d'évènements météorologiques conséquents, le lac de Neuchâtel fait office de bassin d'accumulation du fait de sa grande capacité. Dans des cas ponctuels, lorsque le flux du canal de la Thielle s'inverse, ce même lac de Neuchâtel « accueille » les eaux des cantons de Vaud, Fribourg, Berne et Neuchâtel afin de préserver des inondations les cantons de Soleure et Argovie situés à l'aval du barrage de Port.

Les périodes de crues sont assez fréquentes pour devoir réguler avec maîtrise et coordination entre les cantons le débit au barrage de Port.

Après les évènements de 2005 et 2007 où l'Entre-deux-Lacs était partiellement inondé, les cantons de Neuchâtel et Berne ont surélevé les berges du canal de la Thielle à la cote de la

crue exceptionnelle fixée à 431,50 m. Si Berne a procédé à ces rehaussements dès l'évènement de 2007, Neuchâtel s'y est attelé en 2008/09, puis en 2016 à proximité du PAC de la Vieille Thielle dans le cadre des aménagements visant à favoriser la biodiversité.

En 2015, le lac de Neuchâtel a atteint le niveau de 430,48 m. A 2 cm près, la « cote d'alerte de 430,50 m » aurait nécessité de remplir le sous-sol du stade de la Maladière pour éviter que la poussée d'Archimède ne soulève tout le complexe...et le Xamax au sommet de la hiérarchie du foot helvétique !

Nous célébrons aujourd'hui un ouvrage plus que centenaire, symbole d'une Suisse moderne, de cantons partenaires, dynamiques et visionnaires. Car cet ouvrage conserve toute son importance aujourd'hui avec les défis du changement climatique.

Ainsi il s'agit de remercier les ingénieurs et les politiques de l'époque qui l'ont imaginé, voté et construit. A nous, décideurs d'aujourd'hui, d'en mesurer l'importance, et de prendre toutes les mesures adéquates pour tenir compte des attentes multiples de notre population, de respecter la nature et de nous adapter à l'évolution climatique qui aura à coup sûr, des répercussions sur nos régions et notre pays.

Ensemble nous nous engageons à relever ce nouveau défi.

Laurent Favre
Conseiller d'Etat